

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du partenariat avec les
territoires et de la décentralisation

Direction générale des affaires maritimes,
de la pêche et de l'aquaculture

Décision du 10 décembre 2024 portant validation du programme de formation et des modalités d'évaluation du cursus de formation initiale pour l'obtention du diplôme d'élève officier de 1re classe de la marine marchande et du diplôme d'études supérieures de la marine marchande

NOR : PTDM2433528S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

**Le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la
décentralisation, chargé de la mer et de la pêche,**

Vu l'arrêté du 25 janvier 2023 relatif au cursus de formation pour l'obtention du diplôme
d'élève officier de 1re classe de la marine marchande et du diplôme d'études supérieures de la
marine marchande ;

Vu le règlement des études de l'École nationale supérieure maritime du cursus de
formation initiale pour l'obtention du diplôme d'élève officier de 1re classe de la marine
marchande et du diplôme d'études supérieures de la marine marchande ;

Vu l'avis de l'inspecteur général de l'enseignement maritime en date du 14 mai 2024,

Décide :

Article 1^{er}

Le programme de formation et les modalités d'évaluation des compétences du cursus de formation
initiale pour l'obtention du diplôme d'élève officier de 1re classe de la marine marchande et du
diplôme d'études supérieures de la marine marchande, prescrits aux articles 10 et 11 de l'arrêté du
25 janvier 2023 susvisé et inclus dans le règlement des études de l'École nationale supérieure
maritime, sont validés.

Article 2

La présente décision sera publiée au bulletin officiel du ministère de la transition écologique et de
la cohésion des territoires.

Fait le 10 décembre 2024.

Le ministre délégué auprès de la ministre du partenariat avec les territoires et de la décentralisation, chargé de la mer et de la pêche,
Pour le ministre et par délégation :

Le sous-directeur des gens de mer
de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture
R. MEJECAZE